

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE NO. 72A

A NE PUBLIER QU'AU
MOMENT DU DISCOURS

Le 10 novembre 1967

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Bureau de Presse
866 United Nations Plaza
New York, N.Y. 10017
Plaza 1- 5600

APARTHEID

Texte de la déclaration qui sera prononcée,
le 10 novembre 1967, à la Commission
politique spéciale par le représentant du
Canada, l'ambassadeur Paul Beaulieu.

Dans le domaine des questions de l'Afrique australe, les membres des Nations Unies se sont, au cours des dernières années, attachés dans une certaine mesure aux problèmes immédiats entraînés par la déclaration illégale d'indépendance du régime minoritaire de Ian Smith et par le statut du Sud-ouest africain. L'aspect des droits de l'homme inhérent à la question de l'apartheid est dans une large mesure fondamental à ces deux problèmes - un fait que les crises plus immédiates rejettent souvent dans l'ombre tant en ce qui concerne les Nations Unies que tous ces pays qui partagent les idéaux que défend l'Organisation. En prenant la parole aujourd'hui, ma délégation désire rappeler que le gouvernement et le peuple du Canada continuent de porter une grande attention à la question de l'apartheid et croient que l'harmonie n'existera réellement dans cette région que lorsque l'on aura réussi à trouver une façon d'aborder le problème des relations entre les races en Afrique australe qui sera davantage en accord avec la dignité de tous ses habitants.

La croyance en l'égalité de tous les hommes est l'une des bases de l'Organisation des Nations Unies. Le Canada, comme presque tous les membres est de l'avis qu'une société, comme celle qui existe en Afrique du Sud, va à l'encontre de tous les principes fondamentaux de la justice. Nous ne nions pas qu'un certain nombre d'habitants qui ne sont pas de race blanche en Afrique du Sud jouissent d'un niveau de vie relativement élevé. Mais dans un pays aussi riche en ressources humaines et naturelles que l'Afrique du Sud, il serait surprenant qu'il en fût autrement. Ce niveau de vie ne peut être considéré comme un cadeau des groupes contrôlant le pouvoir. La discrimination raciale se pratique malheureusement encore en plusieurs pays; l'imperfection humaine existe encore partout. Toutefois, il ne se rencontre aucun pays, l'Afrique du Sud étant la seule exception, où la discrimination raciale est sanctionnée dans la législation de sa société, et où le gouvernement s'est engagé à appliquer une politique de ségrégation systématique. Quelle que soit la réussite matérielle ou intellectuelle d'un non-Blanc en Afrique du Sud, celui-ci demeure toujours soumis aux lois dégradantes de l'apartheid. Nous ne nions pas ses droits à la population